

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	25 juin 2025	
Commentaires : Dans un dossier d'enfant vérifié, l'adresse des deux contacts d'urgence est incomplète pour les deux contacts d'urgence. L'adresse au complet doit être inscrite. L'exploitante doit s'assurer que tous les dossiers des enfants sont complets.			
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m <sup>2</sup> pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	25 juin 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que la zone ombragée n'est pas suffisante pour assurer une protection contre les rayons UV nocifs, les coups de chaleur et afin de maintenir un environnement plus frais et confortable pour les enfants, L'aire de jeu extérieur de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel doit comprendre une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0.45 mètre carré pour chaque enfant pouvant y être accueilli.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	25 juin 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité remarque que dans la classe d'enfants en bas-âge, les fournitures d'art ne sont pas tenue dans des étagères basse et ouverte permettant un accès facile et libre aux enfants. Les fournitures d'art ne devraient pas seulement être sorties lors des activités dirigées, mais aussi être d'accès faciles aux enfants lors des jeux libres.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 juin 2025	13 juin 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe dans une étagère haute et qui n'était pas barré a clés, deux bouteilles de dissolvant pour vernis à ongle. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clés. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	13 juin 2025	13 juin 2025
Commentaires : L'ors de l'inspection de renouvellement, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que les procédures applicables au changement des couches ne sont pas affichées dans l'endroit réservé au changement de couches. L'administratrice affiche les procédures applicables au changement des couches. La lacune est maintenant conforme.			

#### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La MAQ a eu une discussion avec l'administratrice au sujet des EpiPens expiré. Lors de l'inspection de renouvellement, la MAQ observe deux EpiPens expirées. La MAQ informe l'exploitante que des EpiPens avec une bonne date d'expiration devront être apportée à la garderie.

La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur alors qu'un groupe d'enfant était parti prendre une marche. La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur et ensuite transitionné dans l'espace de jeu extérieur. Les après-classes avaient un congé scolaire donc, ils étaient présents. La MAQ a observé les enfants manger le dîner et faire la sieste. Les enfants qui ne font pas de sieste se sont reposés pour 30 minutes dans leur lit et ont ensuite joué avec des jeux calmes. L'exploitante informe la MAQ que les enfants ne dorment pas plus que 2 h de temps. Une fois réveillées les enfants vont manger une collation. LA MAQ va observer le réveil et le temps de la collation lors d'une inspection de surveillance.

Des interactions positives ont été observées entre les éducatrices et les enfants.

original signé par  
Veronique Berube

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Natalie Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date